

# EN DIRECT DE LA FRIJQ

Vendredi, le 15 septembre 2023

## **ANNONCE IMPORTANTE**

**MESURE D'EXIGENCES PARTICULIÈRES (MEP)** 

En ce qui concerne l'avancement dans ce dossier...

Après avoir pris part à plusieurs échanges et rencontres avec le MSSS au cours de l'été, les membres du comité national de concertation de la FRIJQ (Mélanie Arseneault, Éric Bédard, Martin Monté et Mario-Olivier Massie) sont heureux de vous annoncer que **certaines catégories de formation**, pour combler le manque de main-d'œuvre dans vos RI durant la période estivale/automnale **seront reconnues**.

L'introduction de la MEP visait à permettre à l'établissement d'identifier les ressources qui pouvaient offrir des services de soutien ou d'assistance, dépassant ceux prévus à l'instrument, en fonction majoritairement d'usagers ayant des besoins d'encadrement particuliers. L'objectif étant également de pouvoir orienter ou maintenir les usagers, ayant une problématique complexe, dans un milieu de vie non institutionnel. Afin de bénéficier de la MEP, les ressources doivent démontrer que certains employés (deux quarts de travail sur trois) détiennent une formation technique spécifique respectant les critères d'expertise technique (formation collégiale) établis par le Conseil du trésor ou, dans le cas d'un étudiant en cours de formation, qu'il ait complété à 50 % sa formation et qu'il ait pris l'engagement, auprès de la ressource intermédiaire, de terminer celle-ci afin d'obtenir son diplôme dans un délai maximal de trois ans.

Considérant la pénurie de main-d'œuvre exacerbée par la période estivale et les difficultés importantes que vous éprouvez à recruter de la main-d'œuvre qualifiée, les critères d'admissibilité à la MEP ont été assouplis temporairement, et ce à compter du 1<sup>er</sup> août et jusqu'au 12 janvier 2024 inclusivement, pour les ressources bénéficiant actuellement de la MEP. Cette mesure temporaire s'applique rétroactivement à la signature des parties, à la Lettre d'entente administrative hors Entente nationale (ci-jointe), soit le 1<sup>er</sup> août 2023.

Ainsi, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2023 au 12 janvier 2024, les employés détenant les formations suivantes seront également considérés comme respectant les critères pour permettre à la ressource de bénéficier de la MEP :

- étudiant de niveau collégial ayant effectué au moins un stage ou diplômé en technique de travail social ou en technique de justice pénale;
- étudiant au baccalauréat ayant une année de scolarité complétée ou diplômé en psychoéducation, en psychologie, en criminologie ou en service social.

Cependant, à titre de responsable d'une ressource, vous devrez vous assurer d'une supervision, en présentiel, pour tous les étudiants embauchés et demeurer disponible en tout temps pour du support à distance, au besoin.

Pour toute question en lien avec cette nouvelle mesure, nous vous invitons à communiquer avec votre établissement qui sera très prochainement informé de cette nouvelle mesure.

#### **NOUVEAU SITE WEB**

C'est avec joie que nous vous annonçons que nous avons complété les derniers ajustements de la mise à niveau de notre nouveau site Web.

Après plusieurs semaines de développement, nous pourrons, très prochainement, vous présenter ce nouvel outil qui, nous l'espérons, facilitera vos démarches pour l'obtention de différentes informations de gestion pour votre (vos) ressource(s).

**SURVEILLEZ LE LANCEMENT DANS LES PROCHAINES SEMAINES**... La procédure pour accéder à l'ESPACE MEMBRE vous y sera alors transmise.

### **RAPPEL**

# INSCRIPTION AU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE ET PERFECTIONNEMENT 2023-2024

#### LES INSCRIPTIONS SONT ACTUELLEMENT EN COURS...

Comme un nombre minimal de participants est exigé par les formateurs, il est important de nous **transmettre vos formulaires d'inscription le plus rapidement possible** afin de vous assurer de la tenue de la formation choisie. (info@frijq.ca)

Ce programme de formation et perfectionnement s'adresse aux membres de la FRIJQ ainsi qu'à leur personnel.

# INSCRIPTION À LA JOURNÉE DE FORMATION ET D'ÉCHANGE ANNUELLE DE LA FRIJQ

Nous vous rappelons que la **journée de formation et d'échange annuelle de la FRIJQ** se tiendra le **jeudi, 28 septembre 2023** de 8 h 30 à 19 h, à l'Hôtel Imperia de Terrebonne. Pour vous inscrire ou pour toutes demandes de renseignements concernant cet événement, veuillez communiquer avec France Charbonneau à <u>info@frijq.ca</u>.

En espérant que ces renseignements vous seront utiles, nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter une très belle rentrée automnale et vous rappelons que vous pouvez communiquer avec nous en tout temps à l'adresse : <a href="mailto:momassie@frijq.ca">momassie@frijq.ca</a> ou <a href="mailto:info@frijq.ca">info@frijq.ca</a> ou encore, par téléphone au 450 818-8808, il nous fera plaisir de vous assister

#### **UN BON AUTOMNE À VOUS TOUS!**